

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt juillet juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Nathalie LALLEMAND.

Présents :

Les Adjoints : BURGENATH Mikaël, LANG Anne-Michèle, DOMON Dominique.

Les Conseillers : BASS Philippe, SCHATZ Frédéric, BOEGLIN Eric, KEPFER Laure, SPECKER David, CLAUDEL Olivier, KUNTZ Aurore. BOHRER Jacky, KOEHLER Frédérique.

M. GRIMM Bernard a donné une procuration à M. BASS Philippe et M. ZWINGELSTEIN Loïc a donné une procuration à M. SPECKER David.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR:

Points 1: Désignation d'un secrétaire de séance

Points 2: Approbation du PV des séances du 8 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Points 3: Loyer comptoir de la Vallée

Points 4: Projet parking cimetière

Points 5: Compte rendu des commissions

Points 6: Comptes rendus divers

* Situation des permis

* Divers

POINT 1: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 2: APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DU 8 JUIN ET DU 10 JUILLET 2020

Après lecture, le procès verbal des séances du 8 juin 2020 et du 10 juillet 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 3: LOYER COMPTOIR DE LA VALLEE

En complément de la délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal, décide l'annulation de deux mois de loyer, sans contrepartie.

POINT 4: PROJET PARKING CIMETIERE

Le conseil décide de suivre l'avis de la commission voirie à savoir l'abandon du projet de parking à côté du cimetière. Suite à l'entrevue avec les demandeurs M. et Mme KUNTZ le, projet est abandonné.

POINT 5: COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Un compte rendu des différentes commissions fût présenté à l'assemblée.

POINT 6: COMPTE RENDUS DIVERS**Situation des permis**

* Madame le Maire effectue un compte rendu de la situation des permis de construire.

Divers

* Madame le Maire soumet à l'assemblée la lettre du 2 juin 2020 par laquelle M. Prosper SCHATZ, M. Jean SCHATZ et Mme Marie-Louise SCHMITT souhaite vendre l'immeuble section 26 n°109 de 77a51 de bois, lieu-dit « Kaestenwald » et section 26 n°110 de 41a52 de bois, lieu-dit « Kaestenwald ».

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'acheter cet immeuble à au prix de 5.100,00 €, vu que celui-jouxte à une parcelle communale de même nature et vu l'avis favorable de l'ONF. Les frais afférents à cette vente (notaire et frais d'arpentage) sont à la charge de la Commune de Westhalten. Le conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte d'achat à passer devant le notaire.

* Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 165,50 € à la Commune de Soultzmatt (participation jeunes licenciés). Ce montant sera prélevé sur les crédits existants du chapitre 65.

* La commune de Westhalten a versé une subvention d'équipement pour le déploiement de la fibre optique en 2020 pour un montant de 84.350 € au compte 204123. Le conseil municipal décide d'amortir annuellement ce fonds de concours sur une durée de 20 ans.

La séance est levée à 21h30.